



un emprunt à la caisse des chemins vicinaux.

Budget des Postes et Télégraphes

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget du ministère du commerce, de l'industrie et des colonies, et des postes et télégraphes.

M. Le Chevalier signale l'insuffisance des services postaux, surtout dans les campagnes. Il y a 2,139 demandes de créations de bureaux de poste...

M. Millerand, rapporteur, dit qu'on demande cette année une augmentation de cinq millions et demi sur le budget de l'année dernière...

M. Le ministre du commerce dit qu'il examinera toutes ces questions. Sur deux questions, il faut donner, dès à présent, satisfaction à M. Rivet...

M. Le ministre du commerce dit qu'il examinera toutes ces questions. Sur deux questions, il faut donner, dès à présent, satisfaction à M. Rivet...

M. Le ministre du commerce dit qu'il examinera toutes ces questions. Sur deux questions, il faut donner, dès à présent, satisfaction à M. Rivet...

M. Le ministre du commerce dit qu'il examinera toutes ces questions. Sur deux questions, il faut donner, dès à présent, satisfaction à M. Rivet...

M. Le ministre du commerce dit qu'il examinera toutes ces questions. Sur deux questions, il faut donner, dès à présent, satisfaction à M. Rivet...

M. Le ministre du commerce dit qu'il examinera toutes ces questions. Sur deux questions, il faut donner, dès à présent, satisfaction à M. Rivet...

M. Le ministre du commerce dit qu'il examinera toutes ces questions. Sur deux questions, il faut donner, dès à présent, satisfaction à M. Rivet...

M. Le ministre du commerce dit qu'il examinera toutes ces questions. Sur deux questions, il faut donner, dès à présent, satisfaction à M. Rivet...

M. Le ministre du commerce dit qu'il examinera toutes ces questions. Sur deux questions, il faut donner, dès à présent, satisfaction à M. Rivet...

M. Le ministre du commerce dit qu'il examinera toutes ces questions. Sur deux questions, il faut donner, dès à présent, satisfaction à M. Rivet...

M. Le ministre du commerce dit qu'il examinera toutes ces questions. Sur deux questions, il faut donner, dès à présent, satisfaction à M. Rivet...

M. Le ministre du commerce dit qu'il examinera toutes ces questions. Sur deux questions, il faut donner, dès à présent, satisfaction à M. Rivet...

M. Le ministre du commerce dit qu'il examinera toutes ces questions. Sur deux questions, il faut donner, dès à présent, satisfaction à M. Rivet...

M. Le ministre du commerce dit qu'il examinera toutes ces questions. Sur deux questions, il faut donner, dès à présent, satisfaction à M. Rivet...

M. Le ministre du commerce dit qu'il examinera toutes ces questions. Sur deux questions, il faut donner, dès à présent, satisfaction à M. Rivet...

de relever le traitement des facteurs des villes. La situation des facteurs ruraux est aussi très mauvaise. Ici encore un relèvement de traitement s'impose.

M. Rivet se plaint de ce qu'on oblige les receveurs et receveuses qui ont droit à l'avancement, à changer de localité. Pourquoi ?

M. Rivet se plaint de ce qu'on oblige les receveurs et receveuses qui ont droit à l'avancement, à changer de localité. Pourquoi ?

M. Rivet se plaint de ce qu'on oblige les receveurs et receveuses qui ont droit à l'avancement, à changer de localité. Pourquoi ?

M. Rivet se plaint de ce qu'on oblige les receveurs et receveuses qui ont droit à l'avancement, à changer de localité. Pourquoi ?

M. Rivet se plaint de ce qu'on oblige les receveurs et receveuses qui ont droit à l'avancement, à changer de localité. Pourquoi ?

M. Rivet se plaint de ce qu'on oblige les receveurs et receveuses qui ont droit à l'avancement, à changer de localité. Pourquoi ?

M. Rivet se plaint de ce qu'on oblige les receveurs et receveuses qui ont droit à l'avancement, à changer de localité. Pourquoi ?

M. Rivet se plaint de ce qu'on oblige les receveurs et receveuses qui ont droit à l'avancement, à changer de localité. Pourquoi ?

M. Rivet se plaint de ce qu'on oblige les receveurs et receveuses qui ont droit à l'avancement, à changer de localité. Pourquoi ?

M. Rivet se plaint de ce qu'on oblige les receveurs et receveuses qui ont droit à l'avancement, à changer de localité. Pourquoi ?

M. Rivet se plaint de ce qu'on oblige les receveurs et receveuses qui ont droit à l'avancement, à changer de localité. Pourquoi ?

M. Rivet se plaint de ce qu'on oblige les receveurs et receveuses qui ont droit à l'avancement, à changer de localité. Pourquoi ?

M. Rivet se plaint de ce qu'on oblige les receveurs et receveuses qui ont droit à l'avancement, à changer de localité. Pourquoi ?

M. Rivet se plaint de ce qu'on oblige les receveurs et receveuses qui ont droit à l'avancement, à changer de localité. Pourquoi ?

M. Rivet se plaint de ce qu'on oblige les receveurs et receveuses qui ont droit à l'avancement, à changer de localité. Pourquoi ?

M. Rivet se plaint de ce qu'on oblige les receveurs et receveuses qui ont droit à l'avancement, à changer de localité. Pourquoi ?

M. Rivet se plaint de ce qu'on oblige les receveurs et receveuses qui ont droit à l'avancement, à changer de localité. Pourquoi ?

M. Rivet se plaint de ce qu'on oblige les receveurs et receveuses qui ont droit à l'avancement, à changer de localité. Pourquoi ?

M. Rivet se plaint de ce qu'on oblige les receveurs et receveuses qui ont droit à l'avancement, à changer de localité. Pourquoi ?

M. Rivet se plaint de ce qu'on oblige les receveurs et receveuses qui ont droit à l'avancement, à changer de localité. Pourquoi ?

tous les employés des postes puissent arriver à la retraite. (Très bien ! Très bien !)

M. Casimir Périer, président de la commission du budget, dit que la commission repousse l'amendement Raiberti. Les relèvements de traitements se feront progressivement.

M. Casimir Périer, président de la commission du budget, dit que la commission repousse l'amendement Raiberti. Les relèvements de traitements se feront progressivement.

M. Casimir Périer, président de la commission du budget, dit que la commission repousse l'amendement Raiberti. Les relèvements de traitements se feront progressivement.

M. Casimir Périer, président de la commission du budget, dit que la commission repousse l'amendement Raiberti. Les relèvements de traitements se feront progressivement.

M. Casimir Périer, président de la commission du budget, dit que la commission repousse l'amendement Raiberti. Les relèvements de traitements se feront progressivement.

M. Casimir Périer, président de la commission du budget, dit que la commission repousse l'amendement Raiberti. Les relèvements de traitements se feront progressivement.

M. Casimir Périer, président de la commission du budget, dit que la commission repousse l'amendement Raiberti. Les relèvements de traitements se feront progressivement.

M. Casimir Périer, président de la commission du budget, dit que la commission repousse l'amendement Raiberti. Les relèvements de traitements se feront progressivement.

M. Casimir Périer, président de la commission du budget, dit que la commission repousse l'amendement Raiberti. Les relèvements de traitements se feront progressivement.

M. Casimir Périer, président de la commission du budget, dit que la commission repousse l'amendement Raiberti. Les relèvements de traitements se feront progressivement.

M. Casimir Périer, président de la commission du budget, dit que la commission repousse l'amendement Raiberti. Les relèvements de traitements se feront progressivement.

M. Casimir Périer, président de la commission du budget, dit que la commission repousse l'amendement Raiberti. Les relèvements de traitements se feront progressivement.

M. Casimir Périer, président de la commission du budget, dit que la commission repousse l'amendement Raiberti. Les relèvements de traitements se feront progressivement.

M. Casimir Périer, président de la commission du budget, dit que la commission repousse l'amendement Raiberti. Les relèvements de traitements se feront progressivement.

M. Casimir Périer, président de la commission du budget, dit que la commission repousse l'amendement Raiberti. Les relèvements de traitements se feront progressivement.

M. Casimir Périer, président de la commission du budget, dit que la commission repousse l'amendement Raiberti. Les relèvements de traitements se feront progressivement.

M. Casimir Périer, président de la commission du budget, dit que la commission repousse l'amendement Raiberti. Les relèvements de traitements se feront progressivement.

M. Casimir Périer, président de la commission du budget, dit que la commission repousse l'amendement Raiberti. Les relèvements de traitements se feront progressivement.

M. Casimir Périer, président de la commission du budget, dit que la commission repousse l'amendement Raiberti. Les relèvements de traitements se feront progressivement.

M. Casimir Périer, président de la commission du budget, dit que la commission repousse l'amendement Raiberti. Les relèvements de traitements se feront progressivement.

enfants assistés) estime que le crédit de 4,700,000 francs est insuffisant; il faudra, dans un délai prochain l'augmenter.

M. Perrier, sur le chapitre 46 (Matériel de l'établissement thermal d'Aix-les-Bains), estime que le crédit inscrit au budget est insuffisant et demande qu'on établisse l'avenir un budget spécial pour cet établissement.

M. Perrier, sur le chapitre 46 (Matériel de l'établissement thermal d'Aix-les-Bains), estime que le crédit inscrit au budget est insuffisant et demande qu'on établisse l'avenir un budget spécial pour cet établissement.

M. Perrier, sur le chapitre 46 (Matériel de l'établissement thermal d'Aix-les-Bains), estime que le crédit inscrit au budget est insuffisant et demande qu'on établisse l'avenir un budget spécial pour cet établissement.

M. Perrier, sur le chapitre 46 (Matériel de l'établissement thermal d'Aix-les-Bains), estime que le crédit inscrit au budget est insuffisant et demande qu'on établisse l'avenir un budget spécial pour cet établissement.

M. Perrier, sur le chapitre 46 (Matériel de l'établissement thermal d'Aix-les-Bains), estime que le crédit inscrit au budget est insuffisant et demande qu'on établisse l'avenir un budget spécial pour cet établissement.

M. Perrier, sur le chapitre 46 (Matériel de l'établissement thermal d'Aix-les-Bains), estime que le crédit inscrit au budget est insuffisant et demande qu'on établisse l'avenir un budget spécial pour cet établissement.

M. Perrier, sur le chapitre 46 (Matériel de l'établissement thermal d'Aix-les-Bains), estime que le crédit inscrit au budget est insuffisant et demande qu'on établisse l'avenir un budget spécial pour cet établissement.

M. Perrier, sur le chapitre 46 (Matériel de l'établissement thermal d'Aix-les-Bains), estime que le crédit inscrit au budget est insuffisant et demande qu'on établisse l'avenir un budget spécial pour cet établissement.

M. Perrier, sur le chapitre 46 (Matériel de l'établissement thermal d'Aix-les-Bains), estime que le crédit inscrit au budget est insuffisant et demande qu'on établisse l'avenir un budget spécial pour cet établissement.

M. Perrier, sur le chapitre 46 (Matériel de l'établissement thermal d'Aix-les-Bains), estime que le crédit inscrit au budget est insuffisant et demande qu'on établisse l'avenir un budget spécial pour cet établissement.

M. Perrier, sur le chapitre 46 (Matériel de l'établissement thermal d'Aix-les-Bains), estime que le crédit inscrit au budget est insuffisant et demande qu'on établisse l'avenir un budget spécial pour cet établissement.

M. Perrier, sur le chapitre 46 (Matériel de l'établissement thermal d'Aix-les-Bains), estime que le crédit inscrit au budget est insuffisant et demande qu'on établisse l'avenir un budget spécial pour cet établissement.

M. Perrier, sur le chapitre 46 (Matériel de l'établissement thermal d'Aix-les-Bains), estime que le crédit inscrit au budget est insuffisant et demande qu'on établisse l'avenir un budget spécial pour cet établissement.

M. Perrier, sur le chapitre 46 (Matériel de l'établissement thermal d'Aix-les-Bains), estime que le crédit inscrit au budget est insuffisant et demande qu'on établisse l'avenir un budget spécial pour cet établissement.

M. Perrier, sur le chapitre 46 (Matériel de l'établissement thermal d'Aix-les-Bains), estime que le crédit inscrit au budget est insuffisant et demande qu'on établisse l'avenir un budget spécial pour cet établissement.

M. Perrier, sur le chapitre 46 (Matériel de l'établissement thermal d'Aix-les-Bains), estime que le crédit inscrit au budget est insuffisant et demande qu'on établisse l'avenir un budget spécial pour cet établissement.

M. Perrier, sur le chapitre 46 (Matériel de l'établissement thermal d'Aix-les-Bains), estime que le crédit inscrit au budget est insuffisant et demande qu'on établisse l'avenir un budget spécial pour cet établissement.

M. Perrier, sur le chapitre 46 (Matériel de l'établissement thermal d'Aix-les-Bains), estime que le crédit inscrit au budget est insuffisant et demande qu'on établisse l'avenir un budget spécial pour cet établissement.

M. Perrier, sur le chapitre 46 (Matériel de l'établissement thermal d'Aix-les-Bains), estime que le crédit inscrit au budget est insuffisant et demande qu'on établisse l'avenir un budget spécial pour cet établissement.

M. Perrier, sur le chapitre 46 (Matériel de l'établissement thermal d'Aix-les-Bains), estime que le crédit inscrit au budget est insuffisant et demande qu'on établisse l'avenir un budget spécial pour cet établissement.

avides qui se plaignent toujours et qui sont plus riches les uns que les autres.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

La séance est levée à 5 heures 20.

La séance est levée à 5 heures 20.

La séance est levée à 5 heures 20.

La séance est levée à 5 heures 20.

La séance est levée à 5 heures 20.

La séance est levée à 5 heures 20.

La séance est levée à 5 heures 20.

La séance est levée à 5 heures 20.

La séance est levée à 5 heures 20.

La séance est levée à 5 heures 20.

La séance est levée à 5 heures 20.

La séance est levée à 5 heures 20.

La séance est levée à 5 heures 20.

La séance est levée à 5 heures 20.

La séance est levée à 5 heures 20.

La séance est levée à 5 heures 20.

La séance est levée à 5 heures 20.

La séance est levée à 5 heures 20.

La séance est levée à 5 heures 20.

année, nous avons une ou plusieurs inondations de nos sous-sols. L'eau s'infiltrerait lentement, monte, envahit nos caves, puis, brusquement, décroît et se retire, opérant comme un effet d'aspiration, déplaçant la couche caillouteuse, dégarant les maçonneries souterraines, opérant des lissements de terrain — détériorant ainsi et très rapidement les constructions qui ne sont pas faites à la Lyonnaise.

M. Ferrand, parisien de Paris, ne sait peut-être pas cela; mais tous nos maçons, là-dessus, sont plus forts que tous les architectes de Paris, attendu qu'ils ont mis, dans ces rues, le pic et la pioche et qu'ils ont vu l'effet désastreux produit par les inondations périodiques de nos caves.

Voilà pour l'épaisseur et la qualité des murs.

Quant à l'élévation des maisons, M. Ferrand a-t-il, oui ou non, traité avec la ville pour des maisons de quatre étages ? — Oui.

Propose-t-il, actuellement, de bâtir au coin de l'lot L une maison de trois étages seulement ? — Oui.

Il sort donc des conditions de son traité et ce n'est pas le petit morceau de dessin linéaire et de lavis signé Debolo qui lui donnait le droit de déroger en rien aux conditions fermes de son traité.

Enfin, les entrepreneurs les plus compétents déclarent que les maisons par lui commencées sont des maisons valant au maximum trois cent cinquante à quatre cent francs le mètre carré.

On lui a dit : Dans soixante ans vous nous rendez vos maisons.

Il batit des maisons pour les faire durer soixante ans. Qu'est-ce que cela peut lui faire, après, qu'elles soient encore solides et lucratives, ou seulement bonnes à être démolies pour cause de sécurité publique ?

Et vous vous imaginez, naïfs conseillers, vous vous figurez, candide maire de Lyon, que ce monsieur allait venir ici, vous faire de la construction de père de famille, bâtissant pour lui, pour ses enfants et ses petits enfants ?

Il serait bien trop jobard ! Son affaire à lui, c'est de ne pas dépenser un sou dont l'intérêt se retrouve après soixante ans. Dans soixante ans, il faut que tout cela tombe en ruines et en loques, — sans quoi, les actionnaires de sa Compagnie auront le droit de dire qu'il a trahi leur confiance, en dépensant inutilement leur argent.

Chaque fois qu'il aura à choisir entre deux objets de construction et qu'on lui dira : Celui-ci vaut deux sous de plus mais il dure dix fois davantage, M. Ferrand répondra : — Je voudrais ces deux sous-là à mes actionnaires ; je prends l'objet au rabais ; il y en aura bien toujours pour soixante ans.

Malheureusement, tout ce beau calcul est gêné par cette condition : Bâtir à 750 fr. le mètre carré — bâtir comme les maisons de la rue de la République et de l'avenue de Noailles.

Le coup du plan signé Debolo était heureux, c'est vrai. S'il doit y avoir procès entre la ville et M. Ferrand, ce plan jouera, en effet, un rôle important.

Mais cela n'a pas empêché, quand, après le plan, M. Ferrand s'est mis à bâtir « à la parisienne », cela n'a pas empêché un tel tolle de protestation, que la municipalité a dû intervenir et faire arrêter des travaux qui étaient une violation formelle des conditions fondamentales du traité passé entre la ville et M. Ferrand.

C'est alors que des conseillers municipaux qui n'avaient ni les lunettes de M. le maire, ni la myopie de M. son adjoint, se sont écriés :

— Halte-là ! Vous ne construisez pas des maisons de 750 fr. le mètre carré, semblables à celles de la rue de la République.

A quoi M. Ferrand a répondu : — Vous êtes bien provinciaux ! Je construis comme dans les plus beaux quartiers de Paris, et je voudrais bien voir que vous ayez la prétention de vous y connaître mieux en architecture et en maçonnerie que les plus malins de la ville-lumièrre.

A quoi on lui a répliqué avec une logique, hélas ! irréfutable : — Mon cher ami, Paris est bâti sur un bloc, sur une montagne de craie. A deux ou trois mètres, on y trouve un sous-sol solide sur lequel on peut s'élever comme sur les plus massives fondations.

Mais ici ce n'est pas la même chose. Nous sommes dans la rue Grôlée. La rue Grôlée est bâtie sur des cailloux roulés du lit souterrain du Rhône. Chaque

leur, — et puis on est bien aise, n'est-ce pas, de savoir, enfin, au juste, ce que c'était que ce Fualdès, qui est resté le type imprévisible de toutes les plaintes à couper la tête. — Maintenant nous n'avons plus le droit d'ignorer ce digne magistrat si cruellement égaré — « kilé » comme disent les Dauphinois, quand ils parlent du supplice anathématisé que le charcutier du village fait, vers la Noël, subir à l'animal-roi, au cher ange, au cochon, en un mot, que Monselet chantait en des vers pleins d'émotion et d'enthousiasme.

A Bellecour, c'est toujours la Fille de Madame Angot qui tient la ficelle. Maintenant que tous les gens cossus ont vu la pièce au prix fort, c'est le tour des petites bourses. A moitié prix on fait, depuis quelques jours, des salles comblées. Cela permet de donner tout le temps nécessaire aux répétitions d'Orphée aux Enfers que M. Verdollet monte avec plus de mise en scène et plus de luxe encore que la Fille Angot.

Le public verra là un Olympe du plus agréable aspect — et aussi du plus inattendu. N'y aura-t-il pas, dans ce paradis païen, jusqu'à Poménius servant à faire promener les dieux éplorés ?

Et ! ils se font vieux et cassés ces pauvres Dieux !

Et, en effet, il y avait à tirer un gros — oui, peut-être un peu gros — mais aussi un grand parti de cette extraordinaire héroïne.

Tout le reste de l'interprétation est d'ailleurs assez satisfaisant. Dame ! ça n'a rien de littéraire, tout ça ; c'est le plus souvent de la pantomime dramatique plutôt que du drame en prose et en tirades, — mais ça a parfois du mouvement, — souvent de la cou-

lour, — et puis on est bien aise, n'est-ce pas, de savoir, enfin, au juste, ce que c'était que ce Fualdès, qui est resté le type imprévisible de toutes les plaintes à couper la tête. — Maintenant nous n'avons plus le droit d'ignorer ce digne magistrat si cruellement égaré — « kilé » comme disent les Dauphinois, quand ils parlent du supplice anathématisé que le charcutier du village fait, vers la Noël, subir à l'animal-roi, au cher ange, au cochon, en un mot, que Monselet chantait en des vers pleins d'émotion et d'enthousiasme.

Et, en effet, il y avait à tirer un gros — oui, peut-être un peu gros — mais aussi un grand parti de cette extraordinaire héroïne.

Tout le reste de l'interprétation est d'ailleurs assez satisfaisant. Dame ! ça n'a rien de littéraire, tout ça ; c'est le plus souvent de la pantomime dramatique plutôt que du drame en prose et en tirades, — mais ça a parfois du mouvement, — souvent de la cou-

Lyon

La Rue Grôlée et l'lot L

Voici donc MM. Delamarre et Ferrand arrivés à leurs fins ; ils tiennent la municipalité par un traité prêtant à mille équivoques et qui est matière aux plus interminables procès.

Ils veulent, d'autre part, continuer librement, sur cette rue Grôlée — qui aurait dû devenir la plus belle comme la plus passante de Lyon, — des constructions qui ne répondent ni au vœu de la municipalité, ni au pen de solidité du sous-sol, ni aux termes de leur engagement.

C'est alors qu'ils ont proposé au maire d'acheter purement et simplement cet lot L dont les constructions commencées sont déclarées inacceptables par la ville, par tous les architectes, par tous les hommes compétents, — mais dont, parait-il, M. Debolo a approuvé le plan sur papier.

Je ne prétends pas, ici, dégager la responsabilité de cet adjoint qui a démontré, une fois de plus, qu'on peut avoir beaucoup de prétention et beaucoup d'ignorance à la fois. Quand on ne sait rien ni des bâtiments, ni des terrasses, on n'accepte pas la voirie d'une ville comme Lyon.

Mais enfin, ce plan, ce fameux plan qu'a signé M. Debolo n'était accompagné d'aucun tarif détaillé — il ne constituait pas une modification au traité passé entre la ville et M. Ferrand — il était indicatif et non rectificatif — par conséquent, ce n'est pas parce que tel mur y a été témoin en bleu ou en rose, parce que telle épaisseur a un millimètre de plus ou de moins, que les constructeurs de la rue Grôlée avaient le droit d'arguer de la naïve ignorance d'un adjoint, pour dire ensuite : « Mon plan est signé, cela me permet de manquer à tous les engagements que j'ai pris par traité. »

Or, quelle que soit la légèreté, la négligence, l'imprévoyance, qui a présidé au traité dont M. Gailleton garde d'ailleurs toute la responsabilité, ces engagements sont les suivants :

1° MM. Delamarre et Ferrand construisent des maisons de quatre étages, pareilles à celles de la rue de la République et de l'avenue de Noailles.

2° Ces maisons auront une valeur de 750 francs par mètre carré, en comprenant les cours et les bâtiments, — ce qui porte à mille ou onze cent francs la valeur, par mètre carré, des bâtiments couverts.

Or, qu'a fait M. Ferrand ? Il a fait son plan, son fameux plan signé Debolo — et puis il s'est mis à construire « à la parisienne ».

On a vu procéder à des fondations rudimentaires, employer des matériaux qui ne ressemblaient en rien à ceux que l'on emploie ici dans les constructions de premier ordre.

C'est alors que des conseillers municipaux qui n'avaient ni les lunettes de M. le maire, ni la myopie de M. son adjoint, se sont écriés :

— Halte-là ! Vous ne construisez pas des maisons de 750 fr. le mètre carré, semblables à celles de la rue de la République.

A quoi M. Ferrand a répondu : — Vous êtes bien provinciaux ! Je construis comme dans les plus beaux quartiers de Paris, et je voudrais bien voir que vous ayez la prétention de vous y connaître mieux en architecture et en maçonnerie que les plus malins de la ville-lumièrre.

A quoi on lui a répliqué avec une logique, hélas ! irréfutable : — Mon cher ami, Paris est bâti sur un bloc, sur une montagne de craie. A deux ou trois mètres, on y trouve un sous-sol solide sur lequel on peut s'élever comme sur les plus massives fondations.

Mais ici ce n'est pas la même chose. Nous sommes dans la rue Grôlée. La rue Grôlée est bâtie sur des cailloux roulés du lit souterrain du Rhône. Chaque

leur, — et puis on est bien aise, n'est-ce pas, de savoir, enfin, au juste, ce que c'était que ce Fualdès, qui est resté le type imprévisible de toutes les plaintes à couper la tête. — Maintenant nous n'avons plus le droit d'ignorer ce digne magistrat si cruellement égaré — « kilé » comme disent les Dauphinois, quand ils parlent du supplice anathématisé que le charcutier du village fait, vers la Noël, subir à l'animal-roi, au cher ange, au cochon, en un mot, que Monselet chantait en des vers pleins d'émotion et d'enthousiasme.

A Bellecour, c'est toujours la Fille de Madame Angot qui tient la ficelle. Maintenant que tous les gens cossus ont vu la pièce au prix fort, c'est le tour des petites bourses. A moitié prix on fait, depuis quelques jours, des salles comblées. Cela permet de donner tout le temps nécessaire aux répétitions d'Orphée aux Enfers que M. Verdollet monte avec plus de mise en scène et plus de luxe encore que la Fille Angot.

Le public verra là un Olympe du plus agréable aspect — et aussi du plus inattendu. N'y aura-t-il pas, dans ce paradis païen, jusqu'à Poménius servant à faire promener les dieux éplorés ?

Et ! ils se font vieux et cassés ces pauvres Dieux !

Et, en effet, il y avait à tirer un gros — oui, peut-être un peu gros — mais aussi un grand parti de cette extraordinaire héroïne.

Tout le reste de l'interprétation est d'ailleurs assez satisfaisant. Dame ! ça n'a rien de littéraire, tout ça ; c'est le plus souvent de la pantomime dramatique plutôt que du drame en prose et en tirades, — mais ça a parfois du mouvement, — souvent de la cou-

lour, — et puis on est bien aise, n'est-ce pas, de savoir, enfin, au juste, ce que c'était que ce Fualdès, qui est resté le type imprévisible de toutes les plaintes à couper la tête. — Maintenant nous n'avons plus le droit d'ignorer ce digne magistrat si cruellement égaré — « kilé » comme disent les Dauphinois, quand ils parlent du supplice anathématisé que le charcutier du village fait, vers la Noël, subir à l'animal-roi, au cher ange, au cochon, en un mot, que Monselet chantait en des vers pleins d'émotion et d'enthousiasme.

Et, en effet, il y avait à tirer un gros — oui, peut-être un peu gros — mais aussi un grand parti de cette extraordinaire héroïne.

Tout le reste de l'interprétation est d'ailleurs assez satisfaisant. Dame ! ça n'a rien de littéraire, tout ça ; c'est le plus souvent de la pantomime dramatique plutôt que du drame en prose et en tirades, — mais ça a parfois du mouvement, — souvent de la cou-

lour, — et puis on est bien aise, n'est-ce pas, de savoir, enfin, au juste, ce que c'était que ce Fualdès, qui est resté le type imprévisible de toutes les plaintes à couper la tête. — Maintenant nous n'avons plus le droit d'ignorer ce digne magistrat si cruellement égaré — « kilé » comme disent les Dauphinois, quand ils parlent du supplice anathématisé que le charcutier du village fait, vers la Noël, subir à l'animal-roi, au cher ange, au cochon, en un mot, que Monselet chantait en des vers pleins d'émotion et d'enthousiasme.

Et, en effet, il y avait à tirer un gros — oui, peut-être un peu gros — mais aussi un grand parti de cette extraordinaire héroïne.



ETAT-CIVIL DE LYON

INMUNATIONS
Premier arrondissement. — Léon Dubiez, rentier, 47 ans, quai de la Pêcherie, 1, f. 9 h. — Frédéric Espic, soldat, 21 ans, hôpital Villemanzy, f. 3 h.
Deuxième arrondissement. — Marie Canard, s. p., 60 ans, cours Charlemagne, 3, f. 7 h. — Louis Reverchon, employé, 53 ans, r. des Maronniers, 3, f. 9 h. — Vve Blondet, née Berniquet, rentière, 77 ans, rue Labbey, 35, f. 11 h. — Epouse Thourveret, née Labbey, rentière, rue François-Dauphin, 4, f. midi. — Henriette Spiller, 2 ans, Chrétie, f. 2 h. — Epouse Guesg, née Courtois, sans profession, 55 ans, Hôtel-Dieu, f. 1 h. — Epouse Magnard, née Humbert, sans profession, 37 ans, Hôtel-Dieu, midi. — Jules Perrin, journalier, 43 ans, Hôtel-Dieu, 3 h. — Jean-Baptiste Sailler, tailleur de pierres, 63 ans, Hôtel-Dieu, f. 10 h.
Troisième arrondissement. — Broyer Georges, typographe, 29 ans, rue Villeroi, 21, f. 3 h. — Epouse Hardy, née Bertrand, s. p., 61 ans, c. Fleuri, 82, f. 9 h. — Veuve Andriol, née Bourgeois, s. p., 72 ans, avenue de Saxe, 273, f. 11 h. — Epouse Rouquet, née Carruel, s. p., 54 ans, rue Paul-Bert, 205, f. 1 h. — Ponsinet Jules, corroyeur, 24 ans, cours Lafayette, 154, f. 2 h. — Lacroix François, 4 ans, rue Béchavelin, 43, f. 3 h. — Berlier Jean, 3 mois, grande-rue Guillotière 182, f. 3 h.
Quatrième arrondissement. — Vial Claude-S. p., 60 ans, rue de l'Enfance, 113, f. 9 h. — Ep. Clair, née Lacour, s. p., 63 ans, rue Jacquard, 14, f. 10 h. — Marin Jeanne, s. p., 28 ans, rue St-Denis, 2, f. midi. — Bonnichon Joseph, manœuvre, 54 ans, hôpital, f. 3 h.
Cinquième arrondissement. — Jean Vernay, 5 ans, quai Pierre-Scize, 60, f. 7 h. — Epouse Pernot, née Mime sans profession, 51 ans, quai de Bondy, 23, f. 9 h. — Louise Dubouis, tisseuse, 52 ans, rue Saint-Georges, 72, f. 11 h. — Louis Flavien, vouturier, 53 ans, Antiquaille, f. 2 h.
Sixième arrondissement. — Pierre Gaudry, ex-commis-greffier, 57 ans, rue Bugeaud, 70, f. 11 h. — Veuve Herrmann, née Rouen, sans profession, 69 ans, rue Garibaldi, 102, f. 7 h. — André Nagin, 2 ans, rue Garibaldi, 121, f. 1 h. — Suzanno Roche, 2 ans 1/2, rue Sully, 34, f. 3 h.

BOURSE DE LYON

Table with columns for FONDS D'ÉTAT and OBLIGATIONS, listing various financial instruments and their values.

BULLETIN FINANCIER

Lyons, 21 novembre.
Il suffit de jeter les yeux sur la cote de Paris d'hier pour se rendre compte de l'état d'esprit qui régnait aujourd'hui à la Bourse.
Après le panique des acheteurs, nous voici maintenant en présence de l'effacement des vendeurs. C'est logique, et nous pouvons ajouter que cela devait arriver tôt ou tard. Tous les excès sont frères.
Le trait caractéristique de la baisse qui a sévi depuis près d'un mois a été en effet cette résistance du portefeuille aux sollicitations violentes de la spéculation.
Le mouvement est bien brusque; il sera certainement interrompu par des soubresauts, mais, à travers les oscillations, la fermeté restera dominante.
Et déjà nous avons aujourd'hui une légère réaction sur les cours d'hier, ce qui, du reste, est très naturel après deux jours de hausse, et les cours vont tous en fléchissant. Notre 3 0/0, qui avait fait hier 95, débute à 94,85 et réagit à 94,62.
L'Italien maintient son avance à 94,85, 94,62.
L'Extérieure retrouve son animation et, après un début très ferme à 64,25, elle fléchit à 63,94.
Les valeurs russes sont très fermes sur la hausse des roubles L'Orient, qui avait débuté à 61,25, est cependant entraîné par les offres à 60,90.
Le Crédit Lyonnais n'a pu maintenir non plus ses cours d'hier, et les réalisations le font descendre à 764, après 768.
La Banque Ottomane tétchit aussi de 523 à 518.
La Landerbank, 415.
Le Nord-Espagne, 222.
Le Saragosse, 210.
L'Autrichien, 508.
Le Lombard, 211.
En Banque, l'Alpine est en reprise à 134 et le Tifail à 273.

BOURSE DE PARIS

Table with columns for TELEGRAPHIQUE PRIVÉE, COURS DES VALEURS EN BANQUE, and ACTIONS, listing market prices for various securities.

CONDITION DES SOIES DE LYON

Table showing market conditions for silks, including categories like SOIES, BALLOTS PESÉS, and MARCHÉ AUX FOURRAGES.

MARCHÉ AUX GRAINS

Table listing grain market prices for various types of wheat, barley, and other crops.

LA BRESSANE
29, Rue de l'Hôtel-de-Ville et rue Gentil, 1
SAISON D'HIVER
PELUCHE soie belle q. noire, loutre et plus de 60 nuances différentes, le mètre... 4 75
GRANDS JUPONS de dessous en cachemire des Indes, en vigogne et autres tissus, belle qualité, garnis d'un grand volant ou d'une guipure, ou d'un biais en velours ou de broderies sur le tissu même, le jupon... 8 75
JUPONS de dessous en piqué, molletonné, q. extra, très chauds, les bords festonnés à la main, façon soignée... 3 50
PANTALONS assortis au même prix
JUPONS de dessous en flanelle p. laine, garnis d'un grand volant br. au plumetis, crème, ciel, ponceau, rose, jupon Pantalons assortis même prix. 4 90
BOAS en plumes de gros et très velouté, h. nouveautés, le boa. 3 00
TOQUES en fourrur. p. dames et fillettes, noir, loutre, garnies d'une aile ou d'une tête d'oies. natur. 4 90
UN LOT de coupons de laine, à savoir: cachemire de l'Inde, vigogne, chevrotte et drap fin d'un mètre au-dessous de 6 mètres, v. r. de 7 à 10 fr., p. unique et sans précédent, le mètre... 2 50
La seule maison de tout Lyon qui vend des Chemises pour dames en shirting extra, brodées et festonnées à la main et sur le tissu même (broderies de Lorraine), c'est la Bressane, 29, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon.
PAIN DE GLUTEN à 4 fr. le 1/2 kil. MAISON GUY 61, rue Saint-Denis, Lyon

MME JOURDAN ACCOUCHEUSE
Cours Gambetta, 38
Traite sur toutes les maladies, spécialement les dérangements de matrice (stérilité), constipation opiniâtre, sympt., gonflement du ventre, maux de reins, digestion difficile, gastrite, etc. Traite par correspondance.
AU MONDE ÉLÉGANT
1, rue de la Barre, 1 (PRÈS DE LA PLACE BELLECOUR)
CHAPELLERIE FRANÇAISE & ANGLAISE
Articles de première marque
PRIX FIXE TRÈS RÉDUIT

A LOUER DE SUITE
Appartement de quatre Pièces au 1er étage, avec balcon. S'adresser au concierge, rue des Remparts-d'Ainay, 21, et à MM. Baudet et Cie, régisseurs, rue de la République, 87, à Lyon.

AGENCE V. FOURNIER
Cie G. D'AFFICHAGE
LYON — 12 et 14, rue Confort — LYON
Concessionnaire général et exclusif des murs appartenant à la ville de Lyon et à un grand nombre de propriétaires
AFFICHAGE GÉNÉRAL
A Lyon, dans toute la France et à l'Étranger
CONDITIONS ET PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE
Maison organisée donnant toutes garanties d'exécution consciencieuse, pratique et rapide de toutes combinaisons de publicité par Affichage
PLUS DE 600 EMPLACEMENTS RÉSERVÉS
Travaux contrôlés. — Exécution irréprochable

Plage, Mises d'adresses et Mises sous Bandes
DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS
En tous genres, à domicile, sur la voie publique et par expédition
A L'AGENCE FOURNIER, 14, RUE CONFORT, A LYON

Service d'Hiver VIENT DE PARAÎTRE Service d'Hiver
L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER
de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon, de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux
LE WAGON
Contenant le service de toutes les correspondances avec les gares de ces diverses lignes
Le prix des billets aller et retour
Prix: 30 cent.; franco par la poste: 35 cent.
(A L'AGENCE FOURNIER, 14, r. Confort, Lyon et dans ses succursales de St-Etienne, Grenoble, Mâcon et Dijon)
Dans les Gares, Librairies et Marchands de journaux

DEMANDEZ dans les Kiosques PASSE-TEMPS
JOURNAL LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE
Seul vendu dans les Théâtres
SON SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ GRATUIT
PRIX: 15 CENTIMES

SEUL LE QUINA ABRIC
permet de préparer soi-même à la minute pour 1 f. 25 un litre de VIN DE QUINA confère de vraies forces au corps
Fabrique à Lyon, Ph. Gaudet, 31, rue Hôtel-de-Ville. ENVOI CONTRE MANDAT

Nouvel Avertisseur à Ressort & A DÉTONATIONS CONTRE LES EFFRACTIONS
SE PLACE FACILEMENT SOI-MÊME ET PARTOUT
Système Français breveté s. g. d. g.
On charge cet avertisseur par la partie supérieure du tube laquelle se dévisse; on peut charger la cartouche de manière à en faire une arme défensive si l'on veut. La cartouche employée pour le chargement se trouve couramment dans le commerce, n° 28 Gevelot.
Prix de l'Avertisseur nickelé, muni de 6 cartouches: 7 fr. 50 franco poste

PETITS DOCKS DU COMMERCE
LYON — 12, rue Confort — LYON

ENSEIGNES PEINTES
Dans les Gares des Funiculaires
LYON-CROIX-ROUSSE, LYON-FOURVIÈRE
20 fr. le mètre carré par an, Peinture et Impôt compris.
S'adresser à l'Agence V. FOURNIER, r. Confort, 14

Feuilleton de L'ECHO DE LYON du 22 Novembre (70)
ABANDONNÉE!
PAR Charles MÉROUVEL
SEULE!
Le baron ferma les yeux comme s'il avait reçu une balle en pleine poitrine. — Ah! vous me méprisez trop! dit-il. Elle ne répondit pas et répéta: — Combien? — Je vous prie de vous en passer. — Elle fit un geste d'impatience. — J'ai mes renseignements, reprit-elle. Vous êtes plus pauvre que jamais. De votre aisance passée, il ne vous reste rien. On parle de vos dettes dans le pays. Vous éprouvez vos dernières ressources pour l'instruction de ce neveu cher qui nous sommes. Vous vous êtes obéï par je ne sais quelles entreprises... Suis-je bien informée? — On ne peut mieux. — Donc vous devez désirer une fortune, sinon pour vous qui peut-être auriez assez de caractère pour vous en passer, qu'au moins pour ce jeune homme élevé par vous... et qui vous aime, dit-on... sans doute parce qu'il ne vous connaît pas.

Jaques réprima un frisson. Mademoiselle de Roye touchait la fibre sensible de cette âme farouche. Le mépris d'André qui l'appelait son père eût été son plus cruel châtiement. Elle reprit de sa voix mordante: — Vous me rendez cette justice que je n'emploie pas de subterfuges. Je vous parle franchement. Vous connaissez mes sentiments. Cette fille, je la veux. Si je reviens ici, si je renonce à la vie errante que je menais et qui du moins avait l'avantage de me distraire de mes souvenirs par le changement incessant dans lequel je m'agitais, en même temps qu'elle m'évitait les conséquences de la situation fautive où m'ont jetée mon mariage inachevé et le scandale d'une séparation volontaire, c'est que partout je suis poursuivie par la vision de ma fille comme par un éponventable cauchemar. C'est elle, elle seule qui m'attire! Il me la faut. Vous pouvez me parler sans crainte. Cette fortune que vous devez ambitionner, je viens vous l'offrir. Je vous l'apporte. Elle est là. D'un mot vous pouvez la fixer. D'une signature, je vous la donne. Quelles que soient vos conditions, à moins que vous ne les stipuliez insensées, impossibles, je les admetts d'avance. Parlez. Le baron s'enfonçait les ongles dans le crâne. A quelles extrémités ne se serait pas soumise une femme qui s'exprimait avec une telle chaleur et qu'on sentait sous le coup d'une émotion qu'elle ne prenait même plus la peine de dissimuler! — Vos valets vous ont bien renseignée, dit-il d'une voix sourde. Oui, je

suis ruiné, ruiné de fond en comble! J'étais pauvre, je suis misérable! Mes biens suffisants à me faire vivre en paysan; ils sont engagés pour leur valeur. Vous avez vos anxietés; j'ai les miennes. J'aime André, le fils de ma sœur et j'aurais voulu lui donner la fortune qui m'a manqué, mais non en la recevant de vous comme une aumône jetée à un mendiant ou une rançon offerte à un bandit de grand chemin. Vos propositions me blessent et m'insultent. Tout criminel que je sois envers vous, quelque lâcheté que j'aie commise, cette fille que vous voulez, cette enfant qui est à moi comme à vous, ce n'est pas avec de l'argent que vous la rachèterez! Non, je vous le dis, tout votre or ne suffirait pas à la payer! — Que voulez-vous donc? — Votre mémoire est-elle si courte? Ses lèvres frémissaient d'une étrange émotion. Ses yeux enflammés se fixaient sur le visage pâle et superbe de cette femme qu'il avait possédée. Une passion furieuse étincela dans son regard. Il fit un pas en avant. Mademoiselle de Roye ne s'émut pas. Elle tira de sa poche un pistolet et l'arma d'un coup sec. — Vous voyez, dit-elle froidement, je ne suis plus la fille confiante d'autrefois. Jaques haussa les épaules. — Me tuer, répliqua-t-il, osez-le donc. Ce secret que vous venez m'acheter, qui vous en donnerait la clef? Il périt avec moi. Vous en seriez désespérée, convenez-en.

— Soit, dit-elle. Parlons donc affaires comme deux étrangers. Ne mêlez pas de propos d'amour, d'un amour horrible, infâme, à des questions d'intérêt et prenez garde que le moment passé ne revienne plus. Il m'en coûte de m'abaisser à cette humiliation, de demander une sorte de grâce à l'homme dont la seule pensée me cause un tressaillement d'horreur et ravive tous mes ressentiments. Je suis venue cependant. Sortie d'ici, ce n'est plus à vous que j'aurais recours. Cette somme que je vous offre, je la donnerai à d'autres. Je renuierai l'univers, s'il le faut, pour retrouver ma fille. Où est-elle? A quelles mains l'avez-vous livrée? — Vous voulez le savoir? — Oui. — Elle est élevée comme une fille de pauvre! Elle ignore tout de sa naissance. Elle vit dans une famille misérable qui ne sait d'où elle vient. Elle grandit, elle est belle comme le jour. Le baron mentait. Il ne savait même pas si Jeanne vivait encore, mais il voulait réserver l'avenir et rendait au cœur de la mère les blessures qu'elle venait de faire à son orgueil. Il calculait ses coups avec une habileté féroce. Chacun d'eux pénétrait comme un trait de feu dans cette âme qui depuis si longtemps n'était qu'une plaie vive. Elle s'emporta à la fin sous la violence de la douleur. — En vérité, dit-elle, c'est bien odieux ce que vous faites et cent fois plus encore que vos lâchetés passées. Que vous me torturiez, moi une femme, pour as-

souvir une haine imméritée, pour m'arracher je ne sais quel sacrifice au-dessus de mes forces, pour me réduire à oublier l'outrage sanglant que j'aurais dû venger en vous faisant tuer à prix d'argent — croyez-vous que cette revanche eût été impossible? — ou en vous brillant moi-même la cervelle — et quel juge m'eût condamnée? — Que vous vous acharniez après la mère, comme une bande de loups après une proie, je peux le comprendre; vous trouverez des raisons pour vous excuser, pour justifier cette inexplicable férocité! Mais que vous, le père de cette fille innocente, que vous l'avez privée des joies de l'enfance, des félicités de cet âge des illusions, le seul riant de la vie parce qu'on ignore les infamies dont le monde est semé! Qu'après lui avoir fait une jeunesse de privations et de dégoûts, vous la laissez exposée aux tentations de la misère, aux chutes irréparables dans les bourniers des bas-fonds; que la voix du sang n'étouffe pas en vous toutes les autres et par là même votre haine, votre cupidité ou même cet amour dont vous osez prononcer le nom, voilà le crime, le vrai, l'indigne de pardon et qui vous vaudra d'être damné dans l'éternité. Elle s'arrêta. De ses yeux étincelants elle le fixait avec une expression de menace indicible. — Voyons, reprit-elle en s'exaspérant de son silence, vous êtes un homme de chair et d'os! Vous devez avoir un point vulnérable, une fibre qu'on puisse ému-

voir. Quelle est-elle? Parlez! je veux ma fille. Je la veux à tout prix! Vous le voyez bien, puisque je viens vous la demander, à vous! Rendez-la moi! Qu'exigez-vous? — Ne vous l'ai-je pas dit? Elle se tordit les mains de désespoir. — Vous savez bien que je ne change pas! ajouta-t-il froidement. — C'est de la folie, murmura-t-elle. — Vous avez parlé de prix, Germaine; mon prix, c'est vous! vous seule! — Moi! — Vous, non pas pour une heure, non pas pour un jour, pour la vie entière! — Mon Dieu! C'est de la démence! Vous êtes insensé! — Est-ce que c'est moi qui vous supplie? Suis-je allé à vous? Vous n'avez rien demandé? Gardez votre main! Je garde mon secret. — Voyons, reprit-elle, c'est impossible! Est-ce que je m'appartiens seulement? — Des mots! Vous reprendrez votre liberté quand vous voudrez! Sans doute, j'ai eu tort de ne pas achever M. de Beaulieu, ajouta-t-il avec un rire amer; c'est une faute! Mais la loi vous donne des armes plus sûres que les miennes, usez-en. — Ah! balbutia-t-elle, écrasée par l'ironie de ses paroles, vous êtes impitoyable. (A suivre.)